

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 MARS 2018 - 19 HEURES 00

**Présents : T. Péronne - A. Peyle - F. Martin - P. Riot - P. Haury - P. Lansade - A. Bertrand - J. Legay - S. De Royer-Dupré**

**Absent excusé : A. Le Guern (pouvoir à A. BERTRAND)**

**Absent : Yvonne PEYMAUD**

**Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.**

**Début de la séance à 19h00**

<b>Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance</b>	Annie Le Guern																		
<b>Approbation PV dernière réunion</b>	Après lecture, le Conseil Municipal signe le procès-verbal, ainsi que la feuille de présence de la séance du dernier conseil.																		
<b><u>RAPPORT DU MAIRE</u></b>																			
<b><u>DELIBERATIONS</u></b>																			
<b><u>SUBVENTION POUR AUBERGE DE CHATELUS</u></b>  <b>N° D2018-03_010</b>	<p>Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association AUBERGE DE CHATELUS en date du 29 janvier 2018 par lequel elle sollicite une subvention de 20 000.00 €. Puis la commune a reçu un second courrier demandant si possible un paiement anticipé d'une partie de cette subvention.</p> <p>Le budget primitif 2018 sera proposé au vote du conseil courant avril prochain.</p> <p>Aussi, le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser par avance, une partie de la subvention qui sera inscrite au budget, à l'association suivante :</p>																		
<table border="1"><tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>09</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>01</td></tr><tr><td>Votants</td><td>10</td></tr><tr><td>Exprimés</td><td>10</td></tr><tr><td>OUI</td><td>10</td></tr><tr><td>NON</td><td>00</td></tr></table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	09	Représentés	01	Votants	10	Exprimés	10	OUI	10	NON	00	<table border="1"><thead><tr><th>ASSOCIATION</th><th>Montant avance subvention</th></tr></thead><tbody><tr><td>AUBERGE DE CHATELUS</td><td>10.000,00 €</td></tr></tbody></table>	ASSOCIATION	Montant avance subvention	AUBERGE DE CHATELUS	10.000,00 €
Membres du Conseil Municipal	11																		
Présents	09																		
Représentés	01																		
Votants	10																		
Exprimés	10																		
OUI	10																		
NON	00																		
ASSOCIATION	Montant avance subvention																		
AUBERGE DE CHATELUS	10.000,00 €																		
	<p>La dépense en résultant, d'un montant de 10.000 € sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 65, article 6574.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <p><b>APPROUVE</b> le versement d'une subvention pour l'année 2018 pour un montant de 20 000.00 €,</p>																		

**DECIDE** que la subvention sera fractionnée sur présentation de justificatifs au fur et à mesure de l'avancement de l'année.

**ACCEPTÉ** d'inscrire cette dépense au budget primitif 2018.

**AUTORISE** le mandatement par anticipation de la moitié de la somme à l'association désignée dans la délibération. Un premier versement de 5 000,00 € sera effectué immédiatement pour couvrir les dépenses en cours et un second versement aura lieu sur présentation de justificatifs par la trésorière de l'association.

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**COLLEGE JEAN MONNET – VOYAGE EN ESPAGNE**

N° D2018-03\_011

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	00

Monsieur le Maire indique que la communauté éducative du Collège Jean Monnet organise un voyage pédagogique en Espagne. Ce séjour est ouvert aux élèves des niveaux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> et se déroulera du 25 au 30 mars 2018.

Le coût du voyage pour les familles est de 228.71 € par enfant. Cinq enfants de la commune sont concernés par ce séjour.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal après délibération :

**DONNE** un accord de principe pour participer à hauteur de 50.00 € par enfant, soit un montant de 250.00 €.

**ACCEPTÉ** d'inscrire cette dépense au budget primitif 2018.

**RENOUVELLEMENT DE MOBILIER**  
**POUR LA SALLE JANISSON**

N° D2018-03\_012

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	00

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite aux travaux de réfection de la salle polyvalente, il a été décidé par la même occasion de renouveler une partie du mobilier et donc de changer toutes les tables. Des devis ont été demandés et c'est l'offre de l'entreprise ALTRAD qui a été choisi.

Le coût de cet achat est d'un montant de 1 361.66 €.

Les chaises ont été commandées et la facture a été établie. Cependant, La commune n'avait pas prévu cette dépense lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017 et vu la période comptable aucune décision modificative ne peut être votée.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à régler cette facture.

La dépense de 1 361.66 € sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 21, article 2184 opération 84.

Le Conseil Municipal après délibération :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la facture de l'entreprise l'ALTRAD pour l'achat de tables pour la salle Janisson, d'un montant de 1 361.66 €.

**DEMANDE** que la somme correspondant à cet investissement soit d'inscrit au Budget Primitif 2018.

**CHANGEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE  
DE LA BIBLIOTHEQUE**

N° D2018-03\_00...

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	00

**Décision ajournée en attente de renseignements complémentaires**

**TRANSFERT DE BIENS DE SECTION**

Article L2411-12-1 du CGCT

N° D2018-03\_013

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	00

**CETTE DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° D2018-02\_008**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune est venue modifier l'essentiel des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en ce qui concerne les procédures de transfert des biens de section dans le patrimoine des communes. Il précise que l'article L.2411-12-1 du CGCT stipule que « *le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de communes est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du conseil municipal lorsque depuis plus de trois années consécutives, les impôts ont été payés sur le budget communal* ». Il expose que les taxes foncières des sections de *Villemaumy, de Montsergue, de Boissieux, de Clamont, de Garnaud, de Randonneix, de Villechabrolle, de Beaumont, du Bourg de Chatelus le Marcheix, de Manerbe, de Maisonneix, de Lauge, de Laleuf, des Côtes, de La Clupte, d'Arsouze, et du Levadoux, des Cards, du Chataignaud, de Chez Théveny et Mournetas* sont payées par le budget communal depuis plus de trois ans, ce qui permet de conclure au *dépérissement de ces sections*.

*Il rappelle que toutes ces parcelles appartiennent aux habitants de Villemaumy, de Montsergue, de Boissieux, de Clamont, de Garnaud, de Randonneix, de Villechabrolle, de Beaumont, du Bourg de Chatelus le Marcheix, de Manerbe, de Maisonneix, de Lauge, de Laleuf, des Côtes, de La Clupte, d'Arsouze, et du Levadoux, des Cards, du Chataignaud, de Chez Théveny et Mournetas depuis des temps immémoriaux et en tout été de cause par suite de faits antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1956.*

*Il propose en conséquence de transférer les biens de ces sections dans le patrimoine communal.*

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Creuse de prononcer le transfert des biens des sections de *de Villemaumy, de Montsergue, de Boissieux, de Clamont, de Garnaud, de Randonneix, de Villechabrolle, de Beaumont, du Bourg de Chatelus le Marcheix, de Manerbe, de Maisonneix, de Lauge, de Laleuf, des Côtes, de La Clupte, d'Arsouze, et du Levadoux, des Cards, du Chataignaud, de Chez Théveny et Mournetas* dont la liste détaillée figure en annexe à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**ACHAT DE PARCELLES – PROPRIETE BIDAUD**

N° D2018-03\_014

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
OUI	10
NON	00

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SAFER a fait parvenir à la mairie un appel de candidature pour la vente de parcelles de la propriété BIDAUD Pierre.

Certaines de ces parcelles sont mitoyennes des biens de section de « Chauverne » et « Malmouche ». Cet achat pourrait permettre la restructuration de la propriété forestière communale.

De plus, elles permettent à la collectivité d'avoir un accès direct à une route communale pour le débardage du bois et la création d'une place de dépôt.

Les parcelles intéressantes pour la commune sont les suivantes :

Section G n°165, 203, 205, 206, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 232, 238, 248, 257, 258, 359  
Section H n° 14

Le montant prévisionnel de la substitution se monte à 3 530.00 € TTC

Le Conseil Municipal après délibération :

**ACCEPTE** d'acheter les parcelles suivantes :

- Section G n°165, 203, 205, 206, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 232, 238, 248, 257, 258, 359
- Section H n° 14

Pour un montant prévisionnel de 3 530.00 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poser la candidature de la commune pour l'achat des parcelles citées au-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Questions diverses**

Pas de délibération

**Courrier MAGNUS (Mornetas)**

Courrier en date du 6 mars 2018 :  
Monsieur et Madame MAGNUS voudraient se porter acquéreur de la propriété de Monsieur DUBOIS Pierre. Ils demandent la déviation du chemin communal pour pouvoir fermer la propriété. Ils prendront les travaux à leurs charges.  
Sur le principe, la commune est d'accord pour que le chemin communal soit déplacé mais suivant les consignes du Conseil Municipal.  
Un courrier devra leur être envoyé.

**Courrier WARLOP (Maisonneix)**

Monsieur WARLOP souhaite acheter un terrain communal qui se trouve autour des terrains de ses beaux-parents. Ce terrain débouche sur des parcelles privées. La commune donne son accord de principe à la condition que tous les frais soient à leurs charges. (Création de parcelles)

**BTS**

Ceci concerne le ramassage pour le collège.  
La dissolution du syndicat a été votée le jeudi 8 mars. Cette compétence revient à la Nouvelle Aquitaine.

<b>ALCM</b>	La bibliothèque demande l'autorisation d'utiliser une partie du terrain à l'arrière de leurs locaux et donc de clôturer la parcelle. La commission de travaux doit se rendre sur place pour évaluer le coût des travaux.
<b>EGLISE</b>	Un devis a été établi en urgence sur la toiture
<b>INSEE</b>	Le recensement de la population a eu lieu en ce début d'année. Il en ressort les chiffres suivants :  156 résidences principales, 228 résidences secondaires et 54 biens vacants. Population : 298 personnes
<b>SDEC</b>	<p>Une réunion a eu lieu entre les différents protagonistes.</p> <p><u>Le photovoltaïque :</u> Il y a un souci de budget et l'entreprise Greenwatt est en liquidation judiciaire. Les travaux devraient commencer dans les prochaines semaines. Tôles amiantes, 5 000 € pour tout enlever. Rien de prévu sur le garage pour le pan Nord.</p> <p><u>La chaufferie :</u> Les diagnostics sont demandés. Les subventions ? Pas de réponse en ce qui concerne la DETR pour le moment. La DSIL va être demandée. On attend toujours de savoir quel sera le taux. On continue les démarches en attendant, mais les travaux ne seront fait que s'ils sont subventionnés.</p> <p><u>Enfouissement Malmouche :</u> Rien de prévu et pas de budget au SDEC pour les enfouissements autres que « Centre Bourg ». Il faut trouver une autre solution pour faire ce projet.</p>
<b>LA POSTE</b>	Le souci de chauffage est provisoirement réglé. Des devis sont demandés afin de pouvoir engager de plus importants travaux. Pas de nouvelles des travaux prévus par la poste. Ils ont juste demandé si la Commune pouvait mettre un local à disposition pour le tri durant les travaux éventuels. Il serait bon de faire d'organiser une rencontre avec eux pour savoir exactement les travaux qu'ils veulent faire et ce qu'ils veulent vraiment.
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	<p>CLETC : Trois transferts de compétences en discussion.</p> <p>GEMAPI, en 2019 obligation d'adhérer à un syndicat Il y a le SABV. Leurs statuts évoluent. Cependant on ne sait pas si on pourra être adhérent (voir la cotisation car les coûts sont importants). Pour 2018, l'adhésion est au prorata par habitant. En contrepartie des services seront mis en place.</p> <p>PERISCOLAIRE, la compétence est complète.</p> <p>LECTURE PUBLIQUE, (bibliothèque) La subvention de la Commune qui est aujourd'hui d'un montant de 20 000 € viendrait en déduction de l'attribution de compensation dès lors que la compétence deviendrait communautaire. Il est donc important de rencontrer les adhérents afin de faire évoluer les services de manière à y reporter la subvention pour diminuer le montant dédié à la lecture publique et de ce fait conserver un maximum d'attribution de compensation.</p>

<b>PLU</b>	La création d'un PLUI est en cours. Un état des lieux de toutes les communes a été fait. Deux réunions publiques ont eu lieu. Les gens ne sont pas intéressés. Le questionnaire n'a pas été renseigné. C'est un travail à suivre
<b>REUNION DES 3 COMCOM, OUEST, SUD-OUEST &amp; SUD</b>	Le jeudi 8 mars a eu lieu à Aubusson une réunion entre les trois communautés de communes (ouest, sud-ouest et sud). Cette dernière avait pour but la programmation des projets territoriaux. Pour Châtelus, le centre bourg et la valorisation d'un site naturel. Mise en place du budget triennal du programme EUROPE (ancien LEADER)
<b>GITES</b>	Organisation « hameau de gîtes 2018 » L'Office de Tourisme prend en charge le personnel, la gestion interne et administrative, mais aussi la gestion de la buvette et la location des bateaux. La Commune prend en charge les fluides (eau, électricité...) les taxes. Discussion avec la direction de l'office, pour connaître la répartition des excédents ou du déficit. Un courrier est demandé pour préciser les conditions de chacun
<b>15 AOUT</b>	Une réunion inter associative va avoir lieu pour organiser le festival 2018
<b>COMMISSION LOGEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier FIEVET : N'ayant plus de nouvelle de locataire qui par lettre a donné son préavis lequel se terminait le 31/01/2018, la décision a été prise de procéder à l'ouverture et le déménagement du logement.</li> <li>• Ancien logement PECHER : Madame SINTOME, coach sportif souhaite présenter aux associations et aux différentes Communes alentours son matériel dans le but de promouvoir son activité professionnelle.</li> <li>• Location Salle JANISSON : Lors de précédentes locations, le ménage ayant posé souci, il est nécessaire de faire évoluer le règlement et de mettre en place l'établissement de chèque de caution.</li> </ul>
<b>RENCONTRE CYCLISTE DE DUN</b>	Ils souhaiteraient obtenir une semaine de location gratuite au hameau de gîtes pour leur tombola. Il doivent voir cela avec l'Office de Tourisme.
<b>RTE</b>	Les travaux de réfection des pylônes sont bien avancés. Il est important à la fin des travaux de conserver la piste au-dessus de la route de l'usine.
<b>DIVERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cérémonie du 19/03 – Commander un bouquet</li> <li>• Lundi 19 mars après-midi, réunion Projet Espace Nature (projet 2019 à 2021 pour le vallon)</li> <li>• CPIE – Réunion d'information « zéro pesticide ». Ils demandent à la commune la possibilité d'organiser une réunion sur la commune.</li> <li>• MSA – réunion le 3 avril 2018 : Santé Vous Bien au Volant</li> <li>• FSPF – perte de nombreuses pharmacies. La recommandation est de 7 pharmacies pour tout le département.</li> <li>• Assemblée Générale CEM (Conservation Espaces Naturels) le samedi 24 mars à Limoges</li> <li>• École du Chat de la Creuse – Mise en place et sensibilisation à la stérilisation</li> <li>• VIA FERRATAS – 1<sup>ère</sup> semaine d'avril. Le devis a été demandé. Voir s'il y a des financements</li> <li>• ATELIERS DE THAURION – Aucune nouvelle depuis que la réunion a été annulée.</li> <li>• Entrevue avec l'Équipement – A recontacter</li> <li>• UNISYLVA – grosses détériorations de routes</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• ELAGAGE – 5 000 € seront prévus au budget 2018</li><li>• Éclairage Public – L'entreprise CARRE avance vite. À ce jour il y a 11 villages de fait.</li><li>• Fondation Devillechabrolle – Il est demandé de ne pas se garer dans la cour arrière.</li><li>• Vitesse excessive des véhicules dans le bourg.</li><li>• Chemin barré à Villemaumy – Prendre contact avec le propriétaire mitoyen</li><li>• Réunion avec EDF le 23 mars 2018 pour le bilan énergétique.</li><li>• Signalement de chiens en état de maigreur à St Aleix</li><li>• Maître-nageur à contacter pour la saison 2018</li><li>• Salle Janisson – Les anciennes tables seront conservées pour être louées ou prêtées.</li></ul> |
|--|--|

**La séance est levée à 23 h 20**

**DATES À RETENIR :**

- **16/03/2018 à 17 h 00 – Réunion « COMMISSION DE TRAVAUX »**
- **21/03/2018 à 19 h 00 – Réunion « COMMISSION DE FINANCES »**
- **13/04/2018 à 18 h 30 – Vote du budget CCAS 2018**
- **13/04/2018 à 19 h 00 – Conseil Municipal**